

MOTION de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Assemblée Générale du 7 décembre 2018

Réunis en Assemblée Générale, les membres approuvent la motion suivante à l'unanimité des présents et représentés.

Les participants rappellent que depuis plus de 10 ans, ils se sont mobilisés pour la réalisation de la LGV POCL Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon, selon les objectifs et les priorités qui ont été maintes fois rappelés.

Récemment, **le projet de Loi d'Orientation sur les mobilités (LOM) a annoncé quatre objectifs :**

1/ apporter des alternatives à l'usage individuel de la voiture, **2/** développer les nouvelles solutions de mobilités, **3/** réduire la pollution liée aux transports, **4/** et investir davantage dans les infrastructures.

Toutefois la LOM n'a pas retenu le projet de LGV POCL dans la programmation des investissements de l'objectif 4.

Partageant la nécessité d'améliorer d'urgence la qualité des transports de la vie quotidienne, tout en continuant de travailler pour une reprise de programmation de la LGV entre 2028 et 2032, les membres ont ainsi décidé :

- d'élargir leurs travaux sur les lignes ferroviaires du quotidien, afin que soient pris en compte les besoins du territoire du Grand Centre de la France,
- et de faire toute proposition aux pouvoirs publics (gouvernement, régions, départements, EPCI) en matière d'innovation, d'expérimentation et d'amélioration des mobilités du quotidien.

Il est indiqué dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités que le gouvernement prévoit 13,4 milliards d'euros d'investissement pour la période 2018-2022 soit une moyenne de 2,68 milliards par an d'investissement dans les infrastructures.

Cependant, des incertitudes demeurent dans le cadre de la ventilation des enveloppes des cinq priorités du 4^{ème} objectif :

- L'entretien des réseaux existants : 7 milliards d'euros investis par l'État pour les dix prochaines années
- La dé-saturation des nœuds ferroviaires : 1,3 milliard (qui concerne potentiellement le POCL)
- Le désenclavement routier des villes moyennes et territoires ruraux : 1 milliard
- Le développement des mobilités propres et partagées : 1,2 milliard

- Le renforcement de l'efficacité et du report modal du transport de marchandises : 2,3 milliards

Aussi, les membres demandent que soit précisé, détaillé et engagé par écrit la ventilation et le calendrier des investissements dans :

- L'entretien des réseaux existants pour ce qui concerne :
 - la ligne POLT, plus d'1 milliard d'euros et 16 nouvelles rames
 - la ligne Paris/Montluçon, pour la partie Bourges Montluçon : 105 M€
 - la ligne Paris/Nevers/Clermont-Ferrand : 760 M€ et 12 rames neuves
- La désaturation des nœuds ferroviaires (1,3 milliards d'euros) condition préalable à la réalisation potentielle du POCL.

En convergence avec les associations UPOLT, Objectif Capitales, Aux Rames Citoyens, Tous pour la LGV, les membres demandent également :

- que soit **programmé en urgence un schéma directeur** pour l'organisation et la réalisation des travaux **sur les lignes** :
 - **Paris/Montluçon**
 - **Paris/Clermont-Ferrand**
 - **Montluçon/Lyon**
 - **Clermont-Ferrand/Lyon**
- que les matériels à hydrogène soient prioritairement affectés aux territoires ne bénéficiant pas de la grande vitesse.

Par ailleurs, dans le projet de Loi d'orientation sur les mobilités, il est préconisé que **l'observatoire de la saturation soit maintenu, se réunisse régulièrement et que ses conclusions soient publiées** afin d'éclairer dans quelle mesure le déploiement de l'ERTMS permettra d'éloigner la perspective de cette saturation..

Enfin, par la voix du préfet coordonnateur, l'Etat s'était engagé à mener une tierce expertise du projet POCL, aussi les membres souhaitent obtenir le calendrier précis celle-ci au 1^{er} trimestre 2019,

Aussi, les membres demandent que ces engagements soient également tenus.